

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA
COMMUNE DE PETITE-ILE**

Affaire N°2021/2/04

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 1 avril 2021.

Nombre de membres : Neuf	Présents : Serge HOAREAU, Emmanuelle MUSSARD, Sandrine PAYET ; Corinne FOLIO-BILGER ; Catherine HONORE ; Jean Fred LEBRETON ; Josiane GIGAN. Absents : Patrick FUTOL ; Christine SOMNICA. Secrétaire de séance : Nadège JULIENNE, Directrice du CCAS
En exercice : Neuf	
Présents : huit	
Votants : huit	

.....

**AFFAIRE N°2021/2/04
Approbation du Budget Primitif 2021**

Le Président expose au Conseil :

Comme chaque année le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice.

Pour 2021, et compte tenu des orientations budgétaires débattues le 16 mars 2021, **le Budget Primitif s'équilibre à la somme de 647 000 € dont 620 000 € en section de fonctionnement et 27 000 € en section d'investissement.**

Accusé de réception en préfecture 974-269740056-20210414-2021-02-4-DE Date de télétransmission : 21/04/2021 Date de réception préfecture : 21/04/2021
--

Celui-ci intègre les reports et les résultats de 2020, après le vote du Compte Administratif 2020 (affaire n° 2 de cette même séance) et compte tenu de la décision d'affectation du résultat de 2020 (affaire n° 3 de cette même séance).

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 620 000 Euros.

1) Les recettes

En 2021, les propositions nouvelles (hors mouvement d'ordre) s'élèvent à 292 459,52 €, dont notamment 250 000 € de subvention communale, 20 000 € d'aide financière de l'état pour l'emploi de contrat PEC et 9 000 € de reliquat de subvention du Département dans le cadre du PST 2018-2020.

Les recettes de fonctionnement intègrent la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2020, soit 201 540,48 (chap. R 002) et les restes à réaliser de recettes pour un montant de 126 000 €.

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits services, domaine et ventes div	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74	Dotations et participations	510 000,00	126 000,00	279 000,00	279 000,00	405 000,00
	Total des recettes de gestion courante	516 000,00	126 000,00	284 000,00	284 000,00	410 000,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00	0,00	8 459,52	8 459,52	8 459,52
	Total des recettes réelles de fonctionnement	520 000,00	126 000,00	292 459,52	292 459,52	418 459,52
	<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL	520 000,00	126 000,00	292 459,52	292 459,52	418 459,52
+						
R 002 RESULTAT REPORTE						201 540,48
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						620 000,00

2) Les dépenses

Les dépenses réelles nouvelles (hors mouvement d'ordre), s'élèvent à 612 800 €, dont notamment 450 000 € de charges de personnel (chap. 012), 90 000 € de charges à caractère général (chap. 011) et 70 000 € d'aides et secours (chap. 65).

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	60 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	405 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	512 000,00	0,00	610 000,00	610 000,00	610 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	514 000,00	0,00	612 800,00	612 800,00	612 800,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>6 000,00</i>		<i>7 200,00</i>	<i>7 200,00</i>	<i>7 200,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>6 000,00</i>		<i>7 200,00</i>	<i>7 200,00</i>	<i>7 200,00</i>
	TOTAL	520 000,00	0,00	620 000,00	620 000,00	620 000,00

A – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 27 000 Euros.

1) Les recettes

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	473,05	473,05	473,05
	Total des recettes financières	0,00	0,00	473,05	473,05	473,05
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	473,05	473,05	473,05
040	Opérat° ordre transfert entre	6 000,00		7 200,00	7 200,00	7 200,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 000,00		7 200,00	7 200,00	7 200,00
	TOTAL	6 000,00	0,00	7 673,05	7 673,05	7 673,05
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE						19 326,95
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						27 000,00

2) Les dépenses

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
	Total des dépenses d'équipement	6 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	6 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00

Les dépenses réelles nouvelles d'investissement s'élèvent à 27 000 € pour notamment l'acquisition de logiciels et de matériel informatique et bureautique pour les services du CCAS.

Ces dépenses seront financées par les ressources propres de l'établissement, via les dotations aux amortissements (chap. 040 : 7 200 €) et la reprise de l'excédent de 2020, soit 19 326,95 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le Budget Primitif 2021 du CCAS, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres et avec reprise des résultats et des reports de l'exercice 2020.

Le Président propose au Conseil

- D'adopter le projet de budget Primitif 2021 du CCAS, tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

L'exposé du Président entendu,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le projet de budget Primitif 2021 du CCAS, tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :



Le Président du CCAS
Serge HOAREAU